

Protéger mon invention par un brevet : procédure du dépôt d'un brevet

Dépôt demande prioritaire Rapport de recherche

RÉDACTION

ANNÉE DE PRIORITÉ

SUITE DE LA PROCÉDURE

DÉLIVRANCE

TO

TO
+9 mois

AVIS DE L'OFFICE sur la brevetabilité

- ✓ Identification de documents par l'office des brevets
- ✓ Avis sur la nouveauté et l'activité inventive de la demande de brevet
- ✓ **Possibilité de réponse (implication des inventeurs dans la proposition de réponse)**

TO
+12 mois

Extension internationale

Extension de la demande de brevet à l'international

- ✓ **Modification possible du texte**
- ✓ en fonction des objections du rapport de recherche
- ✓ ajout des résultats expérimentaux obtenus pendant l'année
- ✓ **Les inventeurs sont impliqués dans la préparation du texte PCT**

Publication

Phases nationales

PHASE INTERNATIONALE

PROCÉDURES NATIONALES ET RÉGIONALES

TO
+3 à 4 ans

BREVETS NATIONAUX DÉLIVRÉS

TO
+18 mois

TO
+30 mois

Choix des pays dans lesquels on souhaite obtenir une protection

Examen par chacun des offices de brevets désignés pour obtenir la délivrance dans chacun des pays visés